

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5367

présenté par
M. Zulesi, rapporteur thématique

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le rapport étudie également les modalités du soutien à la transition énergétique du secteur, notamment par le renouvellement des parcs de véhicules ou leur transformation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure, dans le rapport du Gouvernement, un examen des aides à la transition énergétique du transport routier de marchandises, qui incluront notamment des aides au renouvellement des flottes ainsi que des aides permettant le rétrofit des véhicules thermiques en véhicules électriques, afin de faciliter la transition écologique du secteur.